

Bibliographie

Nous avons lu pour vous



Où va l'État ? Essai sur les nouvelles élites du pouvoir

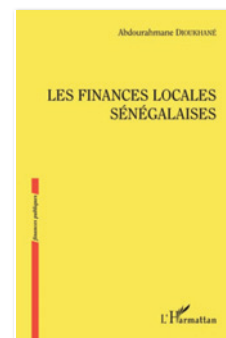
Pierre BIRNBAUM

Le Seuil, 2018

Quarante ans après *Les sommets de l'État*, Pierre Birnbaum, professeur émérite à l'Université de Paris 1 s'interroge sur les transformations de « l'État à la française » à partir d'une étude de ses élites politiques et administratives. La question est de savoir si le progrès de la société de marché, la globalisation, l'Europe, la succession de politiques néo-libérales ont provoqué un affaiblissement de l'État et, plus spécialement, si la circulation des élites entre le secteur public et le secteur privé a entraîné la dilution des spécificités du premier au profit d'une uniformité autour des valeurs du monde des affaires. L'auteur observe une nouvelle circulation des élites dont la carrière d'Emmanuel Macron et d'Édouard Philippe sont des exemples (hauts fonctionnaires, passés dans le secteur privé puis revenant au service de l'État). Il analyse la trajectoire de nombre des membres de leurs cabinets, énarques dont la formation économique et l'expérience de l'entreprise sont assez nouvelles. Les gouvernements se sont encore davantage ouverts au monde des affaires. Au Parlement, les fonctionnaires, les avocats et les journalistes ont laissé la place en 2017 à de nombreux députés

issus de la société civile, formés dans les écoles de commerce et proche du monde économique. Parallèlement, l'ENA continue de concentrer les critiques de tous bords et commence à se transformer elle-même en « business school » alors que le pantouflage se développe et intervient de plus en plus tôt dans la carrière. Mais selon l'auteur « l'ENA fait de la résistance » : les énarques tiennent les cabinets ministériels et le ministère des Finances, l'entrée dans les corps administratifs demeurent fermée aux personnes venues du monde des affaires, une étude sur les énarques des années 1980 aux années 2000 montre que 78% n'ont pas exercé dans le privé et seulement 8% ont définitivement quitté le service de l'État. La formation en partie dans des écoles de commerce, l'enseignement dans les écoles administratives et la gestion des carrières sont plus ouvertes mais « l'institutionnalisation de l'État » est préservée : l'ENA continue de former les élites de l'État, les hauts fonctionnaires exercent des rôles successifs tout en demeurant les « gardiens de l'État ». Avec l'émergence du management public et la RGPP, l'État a adopté des techniques de gestion et un nouveau langage, mais c'est pour mieux réussir des réformes qui renforcent sa légitimité et son efficacité sans remettre en question sa logique. « Au centre de l'État, des hauts fonctionnaires parviennent ainsi à conserver le contrôle du pouvoir étatique à l'aide de réformes managériales ». En revanche, la vision de l'auteur est plus pessimiste en ce qui concerne « le danger de corruption ». Il rappelle en détail de nombreuses affaires qui touchent des ministres ou des hauts fonctionnaires depuis 2009. Les conséquences de ces errements joints aux rapprochements avec le monde des affaires pourraient constituer un terreau favorable à de nouvelles formes de populisme, de gauche (la France insoumise et la socio-

logue Chantal Mouffe) comme d'extrême droite. Pour Pierre Birnbaum, même si la porosité entre le monde des affaires et les sommets de l'État s'est accrue, l'essentiel tient encore : l'État persiste à défendre ses frontières, refuse l'entrée des intrus dans les institutions administratives, maintient un système méritocratique qui respecte le caractère universaliste de l'espace public. L'État à la française reste largement fidèle à sa logique propre. Sur le même sujet, Laurent Mauduit vient de publier une analyse plus classique « La caste » aux éditions de La Découverte. Il partage l'analyse de P. Birnbaum sur la nouveauté des « rétropantoufflages » mais est nettement plus alarmiste sur la « privatisation » de l'espace politique et administratif par les énarques et, notamment, l'inspection des finances. ■



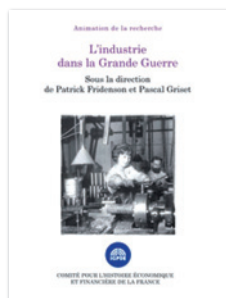
Les finances locales sénégalaises

Abdourahmane DIOUKHANE

L'Harmattan, 2018

L'auteur, maître de conférences à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar et expert auprès de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA), livre un manuel très complet des finances publiques locales sénégalaises. Les collectivités locales comprennent 42 départements et 552 communes et la première

grande loi de décentralisation est du 22 mars 1996. Sont ainsi exposées les règles relatives au cadre budgétaire et comptable, au financement, à l'élaboration, à l'exécution et au contrôle de l'exécution des budgets locaux. Ces règles sont assez proches de celles qui régissaient les finances locales en France avant 1981. Au-delà de cet aspect juridique, l'auteur examine les conditions concrètes de la décentralisation au Sénégal. Si le principe de la libre administration des collectivités locales est inscrit dans les directives de l'UEMOA et dans la Constitution sénégalaise, le chemin vers une réelle autonomie financière est encore long. Celle-ci est en effet fragile au plan juridique : la directive du 24 juin 2011 de l'UEMOA n'a pas été transposée et, dans le droit interne, la mise en œuvre de l'autonomie financière relève de la loi qui est encore très restrictive. Les finances locales ne pèsent qu'1,5% du PIB et leurs dépenses 5,1% des dépenses de l'État. Les collectivités ne disposent que d'un pouvoir fiscal très limité, les transferts de compétence sont inégalement compensés, les dépenses d'investissement sont exécutées par une agence de l'État, les recettes fiscales ne représentent que 37,10% du montant total des recettes de fonctionnement, la tutelle financière est encore forte, les contrôles financiers sont multiples, les élus n'ont souvent pas la formation qui leur permettrait d'assurer une gestion plus autonome. Pour l'auteur, « la dimension financière est toujours le parent pauvre de la décentralisation au Sénégal ». ■



L'industrie dans la Grande Guerre,

sous la direction de Patrick Fridenson et Pascal Grisot
Comité pour l'histoire économique de la France, 2018

Après Les banques françaises et la Grande Guerre, Finances publiques en temps de guerre, 1914-1918. Déstabilisation et recomposition des pouvoirs et La mobilisation financière pendant la Grande Guerre. Le front financier, un troisième front, le Comité pour l'histoire économique et financière de la France publie les actes d'un colloque tenu les 15 et 16 novembre 2016 consacré à L'industrie dans la Grande Guerre. Plus d'une trentaine de contributions apportent un regard nouveau sur différentes facettes des adaptations de l'appareil économique aux turbulences de la guerre 14-18 : les transports et les énergies (transports maritimes, ports, charbon, pétrole); les sciences et les inventions ; les productions directement liées à la défense du territoire (les arsenaux, la métallurgie, les machines-outils,

l'aluminium, la chimie); les industries de la vie quotidienne (papier, industries alimentaires, textile...). L'ensemble nuance et complète le tableau traditionnel d'un pays bouleversé mobilisant son industrie au service de la défense nationale sous la direction de l'État. Les 28 millions de victimes civiles et militaires en Europe, l'effort massif d'investissement au service des armées, les destructions ont durablement éprouvé les économies européennes. Les effets sur les industries, entre ruines et opportunités, sont très différenciés : stimulation de l'industrie chimique (les recherches sur les gaz toxiques ont ouvert la voie aux engrais de synthèse) et de l'industrie automobile (selon un mot prêté à Luddendorf « le camion français a battu le chemin de fer allemand »), difficultés des industries de l'aluminium et de l'aéronautique, modernisation des industries alimentaires... D'un point de vue moins matériel, la guerre de 1914 nous a légué l'alliance entre l'État et les grandes entreprises, une certaine association des scientifiques et des experts aux industriels et à l'État, l'organisation des syndicats patronaux, la montée du syndicalisme ouvrier, l'organisation des ports et des transports maritimes selon une formule mixte État/secteur privé, les bases d'une politique pétrolière, la mentalité de « l'ersatz » et du recyclage dictée par la pénurie, le recours à la publicité et même les illuminations urbaines de l'entre-deux guerres (Leur réalisateur commença ses travaux électriques par un projet de leurre lumineux de Paris destiné à tromper les bombardiers ennemis). ■

► Le Prix de thèse de la Cour des comptes

Afin de contribuer à l'amélioration des connaissances et à l'innovation en matière de finances publiques ou de gestion publique, la Cour des comptes soutient la recherche dans ces domaines. Après le succès de la première session du prix de thèse de la Cour en 2017, un nouveau prix de thèse sera remis par son Premier président en 2019.

Ce prix est destiné à récompenser les auteurs de thèse, quelle que soit leur filière académique, qui contribuent à la meilleure compréhension de la gestion et des finances publiques, au renouvellement de l'approche théorique dans ces domaines et au développement de propositions opérationnelles.

La langue de publication de la thèse est le français. Sous réserve qu'un résumé long en français y soit adjoint, que la thèse ait été soutenue devant une université francophone

et qu'elle ait donné lieu à au moins une publication en langue française, une thèse soutenue dans une autre langue pourra être examinée par le jury.

Le prix, d'un montant de 5 000 €, et, le cas échéant, un prix spécial d'un montant de 2 000 €, seront remis sur la base des délibérations d'un jury associant magistrats et universitaires de haut niveau.

Les docteurs souhaitant concourir doivent soumettre leur thèse pour le 31 mars 2019. La remise des prix aura lieu en juin 2019, au palais Cambon.

Le règlement du prix, les modalités et le calendrier précis de l'appel à projet sont présentés sur le site internet des juridictions financières www.ccomptes.fr, rubrique « nos activités ».

► Colloque FONDAFIP - SFFP - 4 octobre 2018



Cour des comptes



Colloque FONDAFIP-SFFP

4 octobre 2018

Constitution et Finances publiques. De nouvelles pages à écrire ?

1^{ère} partie à l'université Paris 5

Faculté de droit - 10, avenue Pierre Larousse -

Malakoff

Salle des actes

14h00-14h10- Ouverture par Marie-Christine Esclassan, Secrétaire générale de Fondafip, Directrice de la RFFP, et Céline Viessant, Secrétaire générale de la SFFP

Le présent

Présidence : Marie-Christine Esclassan, Professeur à l'université Paris 1, Secrétaire générale de Fondafip

14h10-14h35- « Constitution et finances publiques : 1958-2018. Un état des lieux », *par* Xavier Cabannes, Professeur à l'université Paris 5, Président de la SFFP

14h35-15h00- « La financiarisation de la Constitution. De l'ordonnance du 2 janvier 1959 aux lois organiques financières », *par* Aurélien Baudu, Professeur à l'université de Lille, SGA de la SFFP

15h00-15h25- « Constitution, finances publiques et contractualisation », *par* Matthieu Conan, Professeur à l'université Paris 1

15h25-15h50- Pause

Des principes et des doutes...

Présidence : Marc Leroy, professeur à l'université de Reims, Vice-président de la SFFP

15h50-16h15- « L'annualité budgétaire au défi de la Constitution », *par* Alain Pariente, Maître de conférences à l'université de Bordeaux

16h15-16h40- « Le consentement à l'impôt et les institutions européennes », *par* Alexandre Maitrot de la Motte, Professeur à l'université Paris-Est Créteil

16h40-17h05- « Equilibre budgétaire, un principe constitutionnel impossible ? », *par* Céline Viessant, Professeur à l'université d'Aix-Marseille, secrétaire générale de la SFFP

2^e partie à la Cour des comptes

13, rue Cambon - Paris 1^{er}

Constitution et finances publiques : l'avenir...

Présidence : Didier Migaud, Premier Président de la Cour des comptes

18h30-18h40- Ouverture par Michel Bouvier, Président de Fondafip et Xavier Cabannes, président de la SFFP

18h40-19h00- « Les finances publiques : nouveau fondement du droit constitutionnel ? », *par* Katia Blairon, Maître de conférences à l'université de Lorraine

19h00-19h20- « Les finances sociales et la Constitution, faut-il aller plus loin ? », *par* Etienne Douat, Professeur à l'université de Montpellier, Vice-président de la SFFP

19h20-19h40- « Constitution et finances publiques : et maintenant ? », *par* Michel Bouvier, Professeur à l'université Paris 1, Président de Fondafip, Directeur de la RFFP

19h40- Allocution de clôture par Didier Migaud, Premier Président de la Cour des comptes

Remerciements : Marie-Christine Esclassan et Alain Pariente

Inscription obligatoire

Accès soumis à conditions

Présentation d'une pièce d'identité

Pour toute information : sffpmail@gmail.com ou contact@fondafip.org



Centre Maurice Hauriou pour la recherche en droit public